



Fenêtre sur le fleuve,  
carrefour de Charlevoix  
www.saintsiméon.ca

**SAINT-SIMÉON**

Basé des Rochers / Port aux Guillets / Saint-Siméon / Port-au-Percé

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**  
**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ADJOINT / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ, **QU'** :

Il y aura séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le 4 mars 2024 à la salle  
du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, située au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivante :

**Dérogation mineure # 24-01**

**Nature et effet :** Réputer conforme les localisations d'une remise et d'un gazebo dans la cour  
avant, alors que les articles 6.2.7 et 6.2.9 du règlement de zonage numéro  
196 stipule que ces constructions ne doivent pas être érigées dans la cour  
avant.

Matricule : 5107-41-1173

Lot : 5 729 277

**Dérogation mineure # 24-02**

**Nature et effet :** Réputer conforme un lot situé en bordure de la Route 138, à l'extérieur du  
périmètre d'urbanisation d'une largeur de 47.88 mètres, alors que l'article  
4.7 du règlement de lotissement numéro 197 stipule que la largeur minimale  
selon le type de corridor routier, soit CR2, doit avoir une largeur minimale de  
50 mètres.

Matricule : 5098-87-2017

Lot : 5 728 730

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON, CE QUINZIÈME (15<sup>e</sup>) JOUR DE FÉVRIER 2024

*Gerald Bouchard*  
*Gerald Bouchard*

Directeur général adjoint / Greffier